



Aurillac, le 13 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilans de la sécurité dans le Cantal en 2017

Sécurité publique : une délinquance globalement contenue et des taux d'élucidation en hausse.

En matière de délinquance, le Cantal demeure l'un des départements les plus sûrs de France, avec un niveau de délinquance qui reste contenu.

On note en 2017 des évolutions contrastées pour les indicateurs les plus significatifs.

Les indicateurs en hausse :

- les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 4,4 %, passant de 614 en 2016 à 641 en 2017,
- les escroqueries et infractions économiques et financières augmentent de 18,41 %, passant de 668 à 791 faits.

Les indicateurs en baisse:

- les atteintes aux biens diminuent de 5,5 %, passant de 2106 à 1990 faits,
- les comportements portant atteinte à la tranquillité publique diminuent de 4 %, passant de 973 à 934 faits.

La mobilisation des forces de l'ordre permet d'obtenir de bons résultats avec des taux d'élucidation en hausse pour tous ces indicateurs :

- +10,69 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique,
- +60,19 % pour les escroqueries et infractions économiques et financières,
- +10,42 % pour les atteintes aux biens,
- +6,29 % pour les comportements portant atteinte à la tranquillité publique.

La mise en œuvre du plan pour la police de sécurité du quotidien lancé le 8 février 2018 par le ministre de l'Intérieur est de nature à conforter ces résultats encourageants, avec notamment la diminution des tâches indues qui permettra de recentrer les missions des policiers et gendarmes sur leur cœur de métier et de renforcer leur présence sur le terrain.

Bureau de la communication interministérielle
Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72
pref-communication@cantal.gouv.fr



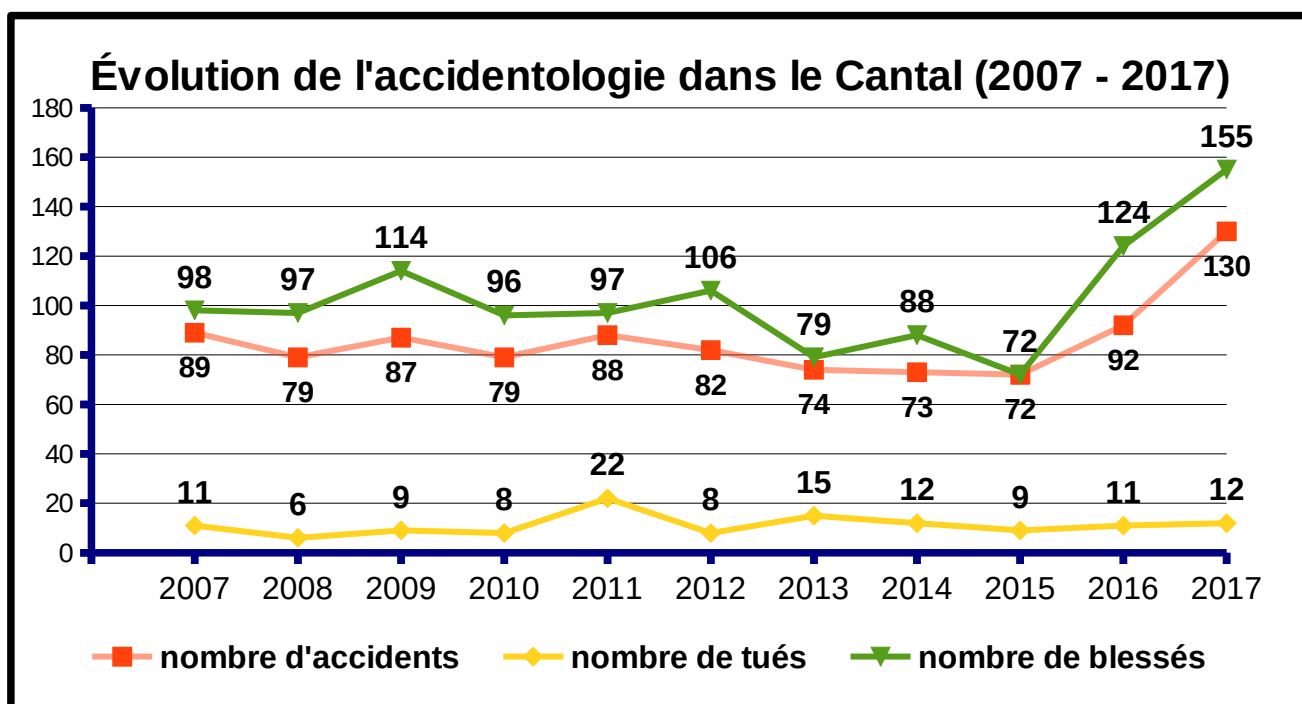
Préfet du Cantal

Sécurité routière : l'accidentologie et la délinquance routière en hausse

En 2017, les indicateurs de l'accidentalité routière sont en hausse malgré la forte mobilisation de la police et de la gendarmerie tant sur les aspects prévention que répression.

L'année 2017 est la plus défavorable depuis plus de dix ans en nombre d'accidents et de blessés dans le Cantal.

	2016	2017	Évolution
Accidents	92	130	+ 41 %
Tués	11	12	+ 9 %
Blessés hospitalisés (dont)	124 (89)	155 (98)	+ 25 % (+ 10%)



Il n'y a pas de cause précisément identifiée liée à une conjoncture climatique ou routière : on observe un relâchement du comportement de l'ensemble des conducteurs, notamment sur la vitesse.

Le facteur prédominant est la vitesse excessive ou inadaptée, avec comme conséquence le défaut de maîtrise du véhicule qui constitue un facteur aggravant sur les routes de ce département de montagne.

Le non-respect des priorités et l'alcool demeurent ensuite les principaux facteurs d'accidents.

Les accidents de deux-roues motorisés ont augmenté de 68 % en 2017, avec une nette

Bureau de la communication interministérielle
 Préfecture du Cantal – 04.71.46.23.14/ 04.71.46.23.72
pref-communication@cantal.gouv.fr



Préfet du Cantal

prépondérance des motos, le Cantal étant un lieu de forte pratique motocycliste. La majorité des accidents de motos est due à une mauvaise maîtrise de la vitesse sur nos routes de montagne. Les accidents de piétons ont doublé en 2017. Les piétons âgés accidentés en agglomération sur un passage constituent la majorité des victimes.

Une délinquance routière globalement en hausse

Vitesse

Les radars fixes implantés dans le Cantal ont enregistré une augmentation de 33 % des excès de vitesse en 2017, sachant que seulement six radars sur les quinze que compte le département sont passés à double sens en 2017.

Les excès de vitesse résultant des contrôles par les forces de l'ordre ont augmenté de 16 % en 2017.

On peut rapprocher ces données d'une augmentation des suspensions du permis de conduire pour excès de vitesse cette année.

Feux-rouges

Les infractions pour franchissement de feu ont augmenté de 33 % en 2017 avenue des Pupilles et diminué de 27 % boulevard de Verdun à Aurillac (- 4 % pour l'ensemble).

Alcool -stupéfiants

Malgré une augmentation de 1 % du nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés cette année, le taux d'infraction, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'infractions et celui des dépistages, connaît une légère baisse : 0,08 % contre 0,09 % l'an dernier. Cela confirme la tendance déjà observée en 2016, après plusieurs années à niveau constant.

À noter que le nombre de suspensions du permis de conduire pour alcool délictueux a diminué en 2017.

Concernant les stupéfiants, l'arrivée des prélèvements salivaires a permis d'augmenter le nombre de contrôles. Il apparaît un volume constant des dépistages positifs ces dernières années.

Les mesures adoptées lors du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 permettront notamment de renforcer la lutte contre ces comportements dangereux.

